



Commune de Chastre
Réunion de la CCATM du 16 décembre 2025
Procès-verbal

Présences :

Président					
NAVEZ Vincent	Présent				
Quart Communal		Membres 1° Suppléant		Membres 2° Suppléant	
HELSEN Olivier	Présent	DEBRAS Florent	Absent	DELFORGE Olivier	Présent
FERRIERE Anne	Présent	BABOUHOT Philippe	Absent	THIRY Jean Marie	Absent
Membres Effectifs		Membres 1° Suppléant		Membres 2° Suppléant	
HERMANT Laura	Présent	MASSON Muriel	Absent		
DECAUWERT Christelle	Présent	DEWITTE Mathéo	Présent		
BOSCH Nathalie	Présent	CHAMPENOIS Armonie	Présent		
VERJANS Benoit	Présent	JONET Laurent	Présent	PUTZ Daniel	Présent
ARYS Robert	Présent	DE KEYZER Adrien	Présent		
GERARD Jean Paul	Absent	MAIRESSE Anne	Présent		
Voie consulative					
HAGE Sabine	Présent				
COLIN Stéphane	Présent				
LELUBRE Nathalie	Présent				

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre à 19h38 sous la présidence de Monsieur Vincent Navez.

Mot d'accueil de Monsieur l'Echevin de l'urbanisme

1°) Formation CCATM

Une formation sur la CCATM est dispensée par Madame Dawance de la Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon

[CCATM Manuel 2025.pdf](#)

Les membres de la CCATM indiquent les motivations qui les poussent à faire partie de la CCATM

Madame Dawance présente la Maison de l'urbanisme.

La ccatm est expliquée sur son fonctionnement, ses différents membres, les codes qui font partie du référentiel.

Les divers outils de planification sont parcourus et brièvement expliqués.

Une explication est donnée sur la nature des avis remis par la CCATM.

2°) Approbation du PV de la réunion du 04/12/25 (transmis par mail le jour même)

Le procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2025 est soumis à l'approbation des membres.

Ce procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres.

3°) Avis sur projet Mémorial Kongolo

1. Avis sur une demande de permis d'urbanisme :

25/PU/90

ASBL Mémorial Kongolo représenté par Monsieur Burgraff

Rue du Couvent 140 à 140 Chastre

3^{ème} division (Gentignes) section C, n°372G, 374C, 378A, 379P

L'aménagement de 23 logements et la construction d'une annexe

La demande de permis et les plans sont consultables via le lien suivant : https://chastrebe-my.sharepoint.com/:f/g/personal/sabine_hage_chastre_be/lgBCRcfEbRacSK2MUCFArwhNAdGTKylWYm24Xh9Mn12H_eo?e=NP51ji

et avec le mot de passe **CCATM**

Sabine présente le projet de demande de permis d'urbanisme.

La CCATM reconnaît l'intérêt de trouver une nouvelle affectation à ces bâtiments.

La CCATM considère que le dossier de demande de permis est lacunaire.

Les membres de la commission s'interrogent sur le devenir du projet, une fois le permis obtenu.

Le demandeur n'a pas donné d'indication à ce sujet.

La mobilité est une question primordiale dans ce projet, les accès ne sont pas aisés.

Le demandeur compte reconstruire un local à destination des scouts (quid droit d'occupation par le mouvement de jeunesse)

La problématique des eaux pluviales n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique

Le problème de l'électromobilité est soulevé, rien n'est prévu au dossier.

Le statut du terrain de sport n'est pas spécifié (Privé ou public ?)

La CCATM ne s'estime pas être suffisamment informée pour remettre un avis sur ce dossier.

Elle demande au Collège de demander à minima :

- Une étude de mobilité réalisée par un bureau agréé par la région Wallonne

- Une étude d'infiltration des eaux pluviales avec proposition de système d'infiltration des eaux dans le sol, via une eau de surface ou vers l'égout via des citernes de temporisation. Une étude visant au dimensionnement des citernes de récupération des eaux pluviales permettant un usage d'alimentation WC des appartements.
- Une étude PEB complète

A défaut de remise de ces documents, en l'état actuel de la demande de permis d'urbanisme, la CCATM remet un avis défavorable.

4°) Fixation prochaine réunion CCATM

La prochaine séance sera fixée, le 29 janvier 2026 à 19H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H53

Secrétaire,
S. Hage



Président,
Vincent Navez

